

Mobilité - Action n°2

Apprendre la mobilité durable dès l'enfance avec les PDES et les carapattes/caracycles

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Energie économisée annuellement en 2028 (GWh/an)	Emissions évitées annuellement en 2028 (t CO ₂ e/an)
+++++	*****	0,37	112

✓ **Contexte**

Le trajet domicile-école des enfants est en France, comme sur le territoire du PNR Oise - Pays de France, souvent réalisé en automobile, ce qui génère une congestion du trafic souvent en centre bourg et des nuisances aux voisinages des écoles (pollution et bruit, mise en danger des piétons...), et prive les enfants d'une activité physique simple bénéfique pour leur santé. Au final, la circulation automobile induite se traduit en consommation d'énergie et en émissions de CO₂ supplémentaires, qui sont facilement évitables. **Avec plus d'une centaine d'écoles primaires sur le territoire** (périmètre élargi), le gisement potentiel d'économie est conséquent. Un potentiel supplémentaire est possible dans un second temps avec l'intégration des collèges (une vingtaine d'établissements) et même, à terme, des lycées.

✓ **Objectifs**

L'optimisation du trajet domicile-école peut passer par une réflexion et une planification globale et concertée au niveau de l'établissement scolaire appelée « Plan de Déplacement Etablissement Scolaire » (PDES). Ces démarches, après un diagnostic, peuvent déboucher sur différentes actions (carapatte, caracycle, actions en faveur du covoiturage, ou des transports collectifs, d'éducation et de sensibilisation...). **Le PNR se fixe pour objectif d'intégrer ce type de démarche dans les écoles visant le label « éco-écoles », soit 4 à 5 écoles accompagnées par an.**

Pour les écoles non engagées dans une démarche globale, l'objectif est de créer au minimum un réseau de ramassage scolaire permettant aux enfants de rejoindre leur école à pied ou à vélo en toute sécurité, grâce à l'accompagnement par des parents bénévoles. A noter, les bénéfices complémentaires : cette action renforce le lien social, la convivialité, elle lutte contre l'obésité des enfants. L'objectif est de mettre en moyenne **5 lignes de carapattes/caracycles en fonctionnement par an, soit environ 80 à la fin de la charte (2028) et près de 200 lignes à l'horizon 2050.**

Rappel / Nombre d'écoles sur le territoire : 197 écoles maternelles/primaires, environ 26 collèges et 23 lycées.

✓ **Descriptif**

La mise en place des Plans de Déplacements Etablissements Scolaires doit s'insérer dans le calendrier de la mise en place du label « éco-écoles » prévue par le Parc, avec des organes et des échéances communs pour les étapes suivantes :

- Mise en place d'un groupe de travail dans l'école et réalisation d'un diagnostic
- Fixation des objectifs du PDES
- Sensibilisation et communication
- Mise en œuvre des actions du PDES
- Evaluation

Pour mettre en place des carapattes et caracycles, il faut, au sein de chaque école :

- Mobiliser parents, enseignants et élus en les informant sur le projet, et sur les réseaux existants. Trouver les accompagnants bénévoles, les aider à s'organiser.
- Après enquête sur les besoins de déplacement des écoliers et réflexion sur les lignes à mettre en place, intervenir auprès des élus pour proposer les aménagements de voirie utiles au confort et à la sécurité des enfants.
- Organiser l'accompagnement (charte, formulaire d'inscription...) et lancer l'opération.
- Ecouter les retours d'expériences et communiquer pour relayer ces initiatives vers les autres écoles.

Quelques données techniques moyennes sur ces lignes de « bus pédestre »

- Longueur d'une ligne : 250 m à 1 700 m
- Nombre d'arrêts : 4 à 7 arrêts par ligne
- Vitesse du pédibus : 3 km/h
- Nombre d'accompagnateurs : au minimum 1 pour 8 enfants
- Nombre d'enfants par ligne : 5 à 20 enfants

✓ **Actions en cours, références**

Carapatte (Pédibus) dans l'Oise, par exemple : communes de Bulles, Méru (projet issu du conseil municipal des enfants)

Carapatte (Pédibus) dans le Val d'Oise, par exemple : communes de Tremblay-en-France, Bessancourt, Taverny

Sites Internet associés

<http://www.picardieweb.com/article-bulles-pedibus-le-transport-scolaire-pied-1169.htm>

<http://www.tremblay-en-france.fr/fr/ville-au-quotidien/se-deplacer/transports-en-commun-pistes-cyclables/pedibus.html>

<http://www.ville-bessancourt.fr/content/heading12636/content13665.html>

✓ **Difficultés identifiées, leviers et premières étapes de travail**

Les carapattes/caracycles sont bien adaptés en milieu urbain ou périurbain (Senlis, Creil, Pont-Sainte-Maxence...). Adaptation éventuellement à prévoir pour les écoles regroupant les enfants de plusieurs communes rurales, où les distances parcourues sont plus importantes, et où d'autres solutions sont souvent déjà en place (covoiturage par les parents).

Les questions de responsabilité sont souvent un frein à leur mise en place ; les échanges avec des acteurs de ramassage existants sont bénéfiques sur ce point. Assurant la stabilité du processus, la création d'une association permet également de souscrire une assurance globale pour tous ces membres facilitant les démarches en cas d'accident grave entraînant la mise en cause de la responsabilité pénale d'un participant. Mais cela n'est pas obligatoire, les incidents recensés n'entraînent souvent que la mise en cause de la responsabilité civile des parents, responsabilité couverte par l'assurance scolaire ou l'assurance civile familiale.

Un problème de **pérennisation** de la démarche peut également se poser : bénévoles souvent peu nombreux qui « s'épuisent » et abandonnent, renouvellement des parents d'élèves bénévoles dont les enfants quittent peu à peu l'école, etc. Pour pallier ce problème, l'animation par le Parc d'une réunion au minimum par an, au début d'année scolaire, pour remobiliser/relancer les pédibus en place. Cette réunion réunira les associations (ou collectifs non réunis en association) de pédibus existantes (un réseau animé par le Parc pourra être créé si les associations en ressentent le besoin) et l'invitation sera également diffusée dans toutes les écoles aux associations de parents d'élèves pour susciter de nouvelles créations de lignes.

✓ **Moyens**

Partenaires et porteur de l'action

Maître d'ouvrage	Maître d'oeuvre	Partenaires
A déterminer (école par école par ex.)	Association (ad hoc ou existante, ex : association de parents d'élèves)	Ecoles (directeurs, enseignants et parents), mairies (élus et services techniques), association, PNR

Ressources humaines

- Réalisation des PDES par une association relais
- Mise en place des carapattes/caracycles : association relais et/ou une personne du PNR en phase de lancement pour animer les réunions de sensibilisation, diffuser les informations aux associations et parents d'élèves. A terme, le fonctionnement sera pris en charge par les parents eux-mêmes (réunis souvent en association).
- Suivi/pérennisation : association relais et/ou une personne du PNR
- Au total, un quart temps est nécessaire pour la réalisation complète de cette action

Ressources documentaires ou techniques

- L'ADEME Picardie et Ile-de-France et l'ARENE Ile-de-France soutiennent et proposent des documents méthodologiques et d'animation (Opération « Marchons vers l'école »), disponibles et présentés sur :
http://www.arenaidf.org/fr/Eco_mobilite_de_lecole_a_luniversite-186.html
- De nombreux sites traitent également des pédibus (sites issus d'autres régions française)
 - www.tousapied.org et www.carapattes.org (Languedoc Roussillon)
 - www.reseaumillepattes.org, ce réseau a réalisé un guide spécifique qui détaille chacune des étapes nécessaires à l'élaboration d'un carapatte/caracycle ; des ressources pour l'animation de réunion, pour l'établissement des statuts associatifs sont disponibles sur le site, pour la réalisation d'une enquête sur les déplacements, les règles du carapatte/caracycle
- Aide documentaire et technique de l'ARPE Midi-Pyrénées : <http://www.arpe-mip.com/html/8-5778-Ecomobilite-scolaire.php>

Coûts associés et ressources financières

- Pour un PDES complet, les coûts ne sont pas estimés (variable selon l'élaboration par un prestataire extérieur ou par l'école, selon le plan d'actions...)
- Principale action d'un PDES, un Carapatte, aménagements légers de voiries (passages piétons, marquages des arrêts), équipement des parents (gilets fluorescents...). Au total environ 1 000 € pour une école moyenne.

Budget

	Coût	Financement possible
Accompagnement PDES (suivi diagnostic, enquête, plan)	Intégré à l'action éco-école dans le budget du Parc	Budget PNR (ou Région) + aide de l'ADEME*
Sensibilisation Animations et étude de faisabilité	Au cas par cas	Budget PNR (ou Région) + aide de l'ADEME
Aménagements légers des voiries / équipement des accompagnants	1 000 € par école	Budget voirie des communes

* L'accompagnement à la démarche de PDES peu être subventionné jusqu'à un maximum de 70% dans la limite de 100 000 euros (données ADEME décembre 2011).

✓ Calendrier

Le calendrier de mise en place des PDES commencera dès fin 2013, avec le lancement des premiers labels éco-écoles.

Calendrier pour un PDES

- Réalisation d'un diagnostic sur les déplacements des écoliers : mois 1 à 4
- Se fixer des objectifs et définir un plan d'actions : mois 4 à 8
- Tester, communiquer et pérenniser les actions : mois et années suivantes (plan pluriannuel)

Calendrier type pour la mise en place d'un carapatte

- Réunions initiales d'information générale et de mobilisation, à destination de tous les directeurs d'école, des enseignants intéressés et du public.
- Mois 1 à 4 (si possible en fin d'année scolaire (mai-juin) ou juste à la rentrée (septembre), dans chaque école intéressée : réunion d'information avec parents d'élèves, enseignants, élus municipaux : sensibilisation et enquête-déplacements.
- Mois 4 à 10 : aide au tracé et à l'organisation des lignes de ramassage scolaire, signalisation et sécurisation des voiries. Définition d'une charte et des responsabilités de chacun, inscription des enfants et des parents bénévoles.
- Mois 10 à 12 (si possible au printemps) : lancement des premiers Carapattes avec fête à l'école. Pérennisation pour l'année suivante en fin d'année scolaire.
- Mois 12 à 18 : ajustement du tracé des lignes et du fonctionnement, communication vers les autres écoles, pour inciter au développement de ces initiatives.

✓ **Indicateurs de suivi**

Nombres de PDES

Nombre d'écoles ayant installé un réseau carapatte/caracycle

Nombre d'élèves participants